



AVIS PUBLIC

À la demande de monsieur le Maire Pierre Désaulniers, une séance extraordinaire a été convoquée, **lundi 18 septembre à 19 h 00** qui se tiendra à la salle du Conseil municipal située au 155 rue Langevin à Saint-Boniface et qu'à cette séance les sujets suivants seront pris en considération.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Finances**
 - 3.1 Moratoire de capital de 3 mois – Emprunt original de 700 000 \$ pour la Corporation de développement de Saint-Boniface (aréna)
 - 3.2 Avis de motion et dépôt du Règlement d'emprunt #570 concernant la réfection des infrastructures (eau potable, chaussée, etc.) de la rue Saint-Jean
 - 3.3 Affectation d'un montant d'environ 9 000 \$ au Règlement parapluie #456 pour l'aménagement d'un rond-point de retournement
4. **Période de questions**
5. **Levée de la séance**

Donné à Saint-Boniface
ce 14e jour du mois de septembre 2023



Francis Baril
Directeur général/Greffier-trésorier

